

CONSEIL DE VILLE

**Séance extraordinaire du 3 octobre 2013, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 32 du mercredi 18 septembre 2013 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Préavis à l'intention du Corps électoral la révision du Plan d'aménagement local (PAL).
3. Divers.

M. Victor Egger, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Julien Parietti - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

M. Claude Gury - remplacé par M. Olivier Frund.

M. Frédéric Sollberger - remplacé par Mme Muriel Daucourt.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Gérard Reusser.

M. Thierry Simon - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.

Est excusé pour le PS :

M. Josquin Chapatte - remplacé par M. Robert Frund.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Victor Giordano - remplacé par M. Manuel Benitez.

M. Denis Bessire - pas remplacé.

M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier, Chantal Gerber, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Manuel Benitez, Alain Bohlinger, Angelo Casarano, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Hervé Eggenschwiller, Olivier Frund, Robert Frund, Manuel Godinat, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Vincent Siegenthaler, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Julien Loichat, Eric Pineau, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol.

Est excusé pour le Conseil municipal : M. André Kubler, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Yann Voillat et Hugues Leuenberger.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

La parole n'est pas utilisée.

2. Préavis à l'intention du Corps électoral la révision du Plan d'aménagement local (PAL).

ENTREE EN MATIERE

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Mme Anne Roy remercie les membres du Conseil de ville pour leur disponibilité ainsi que le personnel municipal et les représentants du bureau RWB. Elle ajoute que le PAL est arrivé dans sa phase finale et, conformément au Règlement d'organisation, le Conseil de ville doit donner son préavis avant de soumettre cet objet au Corps électoral.

S'appuyant sur un visuel clair et concis, elle rappelle que le bureau RWB a su synthétiser et vulgariser de manière dynamique l'ensemble des éléments qui forment l'épine dorsale de ce dossier :

- Densification de l'espace bâti;
 - Réhabilitation des centres anciens;
 - Requalification des friches urbaines;
 - Extensions de nouvelles zones, que ce soit pour l'habitat ou pour les activités économiques, en tenant compte du patrimoine architectural et naturel, ainsi que des divers risques naturels.
- Reposant sur le Plan directeur d'aménagement validé en 2011, le PAL révisé doit permettre à la Municipalité de

disposer d'un outil de planification actualisé propre à répondre aux besoins de développement de Porrentruy dans un horizon de 15 ans et d'offrir de nouvelles possibilités d'accueil tant pour les familles que pour les entreprises existantes ou nouvelles.

Si l'intention de développer une nouvelle zone d'activités dans le secteur de l'Oiselier est reconnue et fixée dans le Plan directeur validé par le Canton en 2011, une divergence de vue persiste entre le Canton et la Commune quant à la date de son ouverture, date qui doit reposer sur des besoins avérés. L'analyse faite par le Canton prend en compte la consommation en terrains de ces dernières années, soit des terrains nouvellement construits, moyenne pondérée sur 5 ans, alors que l'analyse en besoins faite par le Conseil municipal repose sur un fort potentiel de développement de Porrentruy ces toutes prochaines années grâce à l'amélioration conséquente des voies de communication, que ce soit par l'achèvement de l'A16 ou par l'effet induit de l'arrivée du TGV à quelques kilomètres de notre ville.

La zone d'activités en Roche de Mars fait l'objet de demandes soutenues depuis plusieurs mois, ce qui laisse envisager un remplissage rapide des espaces encore disponibles. Dès lors, si la Municipalité ne veut pas « passer à côté » d'entreprises de ce type particulièrement intéressantes en termes de retombées positives, elle doit pouvoir disposer rapidement de nouveaux espaces susceptibles de répondre à leurs attentes. De plus, dans un esprit de cohérence évident d'aménagement du territoire, cette zone devrait être développée conjointement avec la zone d'utilité publique prévue pour l'implantation de Jurassica. Fort de ces éléments, le Conseil municipal a pris l'option de maintenir cette zone d'activités dans le plan de zones. Selon le cadre légal en vigueur, le dernier mot reviendra au Canton. A noter que le dialogue entre le Canton et la Commune se poursuit afin de dégager une solution qui puisse convenir à chacun.

Elle rappelle le calendrier particulièrement serré qui doit permettre de passer ce dossier en votation populaire en décembre prochain. La raison est qu'aujourd'hui personne n'est en mesure de donner des informations sûres quant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle LAT et des incidences directes qu'elle pourrait avoir sur la révision du PAL en termes de délais.

Il est donc souhaitable, à ce stade, que le Conseil de ville préavise ce dossier dans une vision de politique générale, de sorte à ne pas remettre en question l'ensemble du dossier, ce qui impliquerait dans un tel cas de figure un report du dépôt public.

Le Conseil municipal recommande donc vivement au Conseil de ville de préaviser favorablement l'ensemble des éléments en vue de leur adoption par le Corps électoral. Mme Roy ajoute encore que la commission, réunie le 30 septembre dernier, a préavisé favorablement l'ensemble de ce dossier à l'unanimité des membres présents, auxquels il convient d'ajouter le préavis positif d'un des trois membres excusés pour l'occasion.

Mme Rosalie Beuret indique d'emblée que le groupe socialiste-Les Verts va accepter l'entrée en matière et qu'il n'interviendra guère sur le fond du sujet. Elle mentionne que le groupe socialiste-Les Verts estime qu'il y a une réelle urgence à doter cette ville d'une nouvelle réglementation en matière d'aménagement du territoire mais regrette que la refonte du PAL intervienne si tardivement.

Elle ajoute que ce dossier, qui peut être considéré comme bon en lui-même et bon pour la ville, est le fruit de plusieurs années de travail :

- d'un bureau, RWB SA, dont les compétences en la matière sont largement reconnues, et du service de l'urbanisme;
- d'une excellente concertation entre ce bureau et les autorités municipales au cours d'innombrables réunions;
- d'une commission municipale PAL qui, à certains moments, à siéger jusqu'à une fois par semaine, mais toujours dans un excellent climat;
- d'interactions régulières entre la Municipalité et les services cantonaux concernés, en particulier celui de l'aménagement du territoire aujourd'hui service du développement territorial. Ces interactions menées dans le but d'améliorer les perspectives de développement de Porrentruy ont parfois dû ressembler à des combats, dont il reste des traces, notamment au travers du litige qui persiste autour de la création d'une nouvelle zone d'activités dans le secteur de l'Oiselier.

Elle indique que le projet tel qu'il a été arrêté par le Conseil municipal constitue une formule de compromis adéquate ménageant à Porrentruy des perspectives de développement mesuré et approprié du périmètre bâti tout en mettant l'accent sur la densification de l'assiette urbaine actuelle, sur la préservation et la réhabilitation d'un centre ancien admirable qui fonde l'identité et la spécificité de la ville, sur la mise en valeur d'un patrimoine naturel qui contribue de manière décisive à la qualité de vie, sur la prise en considération des dangers naturels, sur la mise en oeuvre concrète des principes du développement durable, notamment au travers de l'encouragement à de nouvelles sources d'énergie. Elle ajoute que ce projet semble donc aller dans le bon sens, celui d'une confirmation de la vocation urbaine de Porrentruy et que l'ancrage TGV et la finalisation de l'A16 ouvrent le Jura sur les grands réseaux de communication européens et offrent à Porrentruy de belles perspectives de développement urbain.

Elle mentionne les raisons pour lesquelles le groupe socialiste-Les Verts ne fera pas, dans le fond du sujet, des interventions de détail sur telle ou telle des innombrables propositions qui sont contenues dans ce projet.

Elle indique encore que l'accord global de son groupe ne l'empêche pas de rappeler ici que le groupe socialiste insistera sur la réalisation d'objets qui paraissent découler logiquement du préavis qui va être donné ce soir et espère que le peuple donnera une réponse positive à ce projet le 15 décembre.

Elle termine en adressant des remerciements et des félicitations à toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier, notamment les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, du service de l'urbanisme, l'équipe du bureau RWB ainsi que les nombreux Conseillers municipaux qui se sont attelés à ce travail, dont l'actuelle porteuse du dossier Mme Anne Roy et M. François Laville qui s'est investi avec toutes les compétences et la force de travail qui lui sont connues pour relancer ce dossier en 2011.

M. Hervé Eggenschwiller indique que le groupe PDC-JDC va entrer en matière. Il relève que, s'il a fallu autant d'années avant de voir proposer la révision du PAL au Conseil de ville puis au Corps électoral, c'est qu'il a fallu convaincre, faire des concessions et respecter les exigences cantonales et fédérales. Pour avoir été membre de la commission PAL de 2006 à la fin de l'année passée, il mentionne qu'il y a eu de nombreuses séances avec des débats nourris mais constructifs. Il indique également que les zones d'activités ont du être négociées car le Canton souhaitait en libérer moins.

Selon lui, il faut que ces zones soient disponibles au plus vite pour répondre aux demandes de citoyens et d'industries cherchant à construire à Porrentruy ; la demande est là, l'offre pas encore ! La motion urgente acceptée la semaine dernière va dans ce sens. Une fois que les zones seront remplies, que la densification d'habitants sera satisfaisante, de nouvelles zones pourront être demandées au travers de plans spéciaux en se basant sur le Plan directeur d'aménagement.

En conclusion, il indique que ce PAL permettra à la ville de progresser et, pour l'avenir et le développement de Porrentruy, le groupe PDC-JDC préavisera favorablement à l'intention du Corps électoral la révision du Plan d'aménagement local.

M. Pierre Parietti précise d'emblée que jamais le Conseil de ville n'a été appelé à se prononcer sur un dossier aussi volumineux en aussi peu de temps et après une phase de travail préparatoire aussi longue. C'est pourquoi, le groupe PLR s'est donc appuyé sur les réflexions de ses représentants au sein des commissions impliquées, en particulier de la commission PAL qui a traité de la problématique durant près de 15 ans.

15 c'est trop long, et cela a été rappelé à plusieurs occasions, aussi bien lors des séances de commission qu'au sein du Conseil de ville.

Il ajoute que pour les plus fidèles au sein de la commission PAL, il s'est agi de traiter plus de 5 kilos de documents évolutifs divers avant cette mouture finale, ce qui démontre le travail fourni au cours de nombreuses séances et rencontres.

Parallèlement aux démarches communales, il rappelle qu'il a fallu inclure au fur et à mesure celles imposées par les services cantonaux et intégrer celles imposées par les législations fédérales.

Il signale que l'année 2013 devrait ainsi conduire à la conclusion des démarches d'approbation du nouveau PAL et du règlement de constructions remodelé. Il rappelle la brusque accélération de ce dossier ces derniers temps avec une séance d'information le 19 septembre et la séance de ce soir, alors même que la commission PAL ne pouvait se déterminer que ce dernier lundi 30 septembre, il y a 72 heures. Les Conseillers de ville auront eu de belles soirées intenses et chargées pour lire, assimiler, analyser et porter un oeil critique, dans le sens positif du terme, sur cette imposante documentation.

C'est donc avec des sentiments multiples que le groupe PLR tire ses conclusions :

- Avec soulagement, car Porrentruy, commune-centre du district ajoutot, aura un instrument de travail mis à jour et prêt à accompagner les prochains développements de la ville sur des bases ajustées et conformes aux dispositions urbanistiques et législatives.
- Avec inquiétude, car la menace ouverte et explicite d'un retrait cantonal de la future zone d'activités dans le secteur de l'Oiselier n'est pas une perspective satisfaisante.
- Avec interrogation, car le planning mentionné, conduisant par exemple à traiter les oppositions potentielles en moins d'un mois paraît au groupe PLR totalement irréaliste au vu de l'importance des modifications apportées par rapport aux dispositions légales actuellement en vigueur au niveau du plan et du règlement.
- Avec frustration, car le temps mis à disposition pour les membres du Conseil de ville a été insuffisant ; la commission PAL elle-même n'ayant plus traité en 2013 les mises à jour non-négligeables du RCC, avec l'inclusion du secteur de la gare par exemple.
- Avec frustration encore, car d'importantes divergences entre le Canton et la Commune semblent manifestes si l'on se réfère au discours servi par les services de développement économique et ceux de l'aménagement du territoire, eux qui ne semblent pas partager la même volonté de collaboration constructive.
- Avec frustration toujours, car le Conseil municipal, seul compétent pour l'adoption du plan directeur d'aménagement, ce qu'il a fait en 2011, n'a pas jugé utile d'apporter des informations permettant de situer le PAL ainsi arrêté par rapport aux perspectives un peu plus large de son évolution future. Le PAL s'appuie sur la vision stratégique du plan directeur d'aménagement, selon les termes de la législation.

Le groupe PLR approuvera cependant le préavis sollicité et invitera le Corps électoral à se prononcer de façon

positive lors de la votation projetée en décembre.

M. Dominique Hubleur indique que le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière.

Il relève que 15 ans de travail c'est long, c'est peut-être trop long mais au moins ça débouche sur un projet qui semble faire l'unanimité au Conseil de ville. Il salue aussi la volonté du Conseil municipal actuel de faire avancer rapidement des projets tels que l'Oiselier. Il ajoute que le PAL est un bon équilibre entre la zone vieille ville et les nouvelles zones à bâtir. Il relève aussi la volonté de remplir les dents creuses de la ville et les zones artisanales. Il remarque que le projet d'une zone de loisirs de l'ADEP sur le site de l'aérodrome manque dans ce dossier, même s'il est arrivé dernièrement. Globalement, le groupe PCSI préavisera favorablement ce dossier. A titre personnel et sans rien enlever au Conseil municipal actuel, il pense qu'avec l'apport et le coup d'accélération donné par M. François Laville ce dossier peut être traité dans les délais.

Concernant la protection contre les crues, Mme Anne Roy indique qu'un dossier sera présenté le plus rapidement possible au Conseil de ville afin que des décisions puissent être prises dans les meilleurs délais et permettre de faire évoluer la ville hors d'un périmètre PX.

Elle ajoute que le plan directeur localisé de la gare devra être bien évidemment finalisé dans les meilleurs délais pour faire corps avec ce nouveau PAL, de même que le plan spécial « Bacavoine » puisque de plus en plus de personnes s'intéressent à investir à Porrentruy, pas seulement dans des nouvelles zones mais aussi à l'intérieur du patrimoine bâti et la Municipalité a à cœur de tout mettre en œuvre pour leur permettre de développer leur projet dans les meilleurs délais. Le projet « Cœur de ville », qui va se développer sur le long terme, doit aussi s'ancrer et s'imprégner du plan d'aménagement local.

De manière générale, elle comprend que les membres du Conseil de ville ont été bousculés par le traitement de ce dossier mais les impondérables des lois fédérales ont fait qu'il a fallu mettre les bouchées doubles car il est préférable de mettre en route le plus rapidement ce PAL, non pas en termes de développement d'espace proprement dit mais en termes de délais. Elle mentionne encore que le projet de l'ADEP relatif à une zone de loisirs a largement été évoqué entre le Canton et l'ADEP mais la Commune de Porrentruy n'a pas particulièrement participé aux débats puisque ce dossier n'était pas assez avancé, même si c'est aussi un souci du Conseil municipal. Cette zone doit aussi s'ancrer avec les zones de sport dans un esprit de cohésion totale.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et les Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à l'unanimité.

FOND DU SUJET

Règlement communal sur les constructions

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et les Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, le règlement communal sur les constructions.

Plan de zones

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et les Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, le plan de zones.

Plan des dangers naturels

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et les Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, le plan des dangers naturels.

Plan du périmètre réservé

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et les Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, le plan du périmètre réservé.

Plan des degrés de sensibilité au bruit

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et les Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, le plan des degrés de sensibilité au bruit.

15. Divers

M. Gabriel Voirol remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans ce dossier PAL ainsi que le Conseil de ville pour la compréhension qu'il a manifestée par rapport à ce dossier important et significatif pour la ville. Il relève que c'est sans doute la dernière fois qu'il occupe le poste de maire ad intérim et il ne voudrait pas terminer cette séance sans adresser des remerciements à ses collègues du Conseil municipal qui lui ont témoigné leur confiance pour essayer de conduire au mieux l'exécutif durant cette période difficile mais au combien passionnante. Il remercie également toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont fait preuve de compréhension durant cette période difficile et desquels il a reçu des témoignages de sympathie.

Il remercie aussi le Conseil de ville qui a été quelque peu bousculé avec l'ajout de trois séances d'information et la séance extraordinaire de ce soir afin de pouvoir traiter un dossier important pour le développement de la ville. Il remercie encore le personnel de l'administration communale qui a travaillé d'arrache-pied dans une période difficile de réorganisation administrative et politique ; les éléments essentiels ayant pu être finalisés. A titre personnel, il aurait aimé mettre le guichet unique en place et espère qu'il verra bientôt le jour puisque c'est une priorité que le Conseil municipal s'est fixée. Il ajoute que ce guichet sera présenté au Conseil de ville l'année prochaine en même temps que le projet de rénovation du bâtiment de la Beuchire pour abriter et accueillir dignement toute l'administration communale.

Pour le groupe PLR, M. Manuel Godinat tient également à adresser ses plus vifs remerciements à Gabriel Voirol, en espérant que les affaires juridico-politiques trouvent leur épilogue avec l'élection du nouveau maire au 27 octobre prochain. Son groupe souhaite rendre un hommage sincère à celui qui aura assumé durant près d'une année des tâches qui lui étaient dévolues par sa fonction de Conseiller municipal mais également celles incombant à la mairie. Il ajoute que Gabriel Voirol aura été le garant du respect de la démocratie, gardant toujours une certaine distance avec les querelles partisans que nous connaissons. Pendant plusieurs mois, il aura été le capitaine ad intérim de ce navire qu'est la Municipalité et qui, malgré le contexte délicat, a pu poursuivre sereinement sa croisière. A l'inverse de ce qui s'est passé avec le Costa Concordia, Gabriel Voirol n'a pas quitté le navire lorsqu'il s'agissait d'accueillir le président de la Confédération. Il aura su fait prévaloir l'intérêt public bien avant ses intérêts personnels ; il aura en effet assumé sa fonction, ce qu'on aurait pu attendre de tous les représentants d'un exécutif. Au nom du groupe PLR, il tient à assurer Gabriel Voirol qu'il est très fier d'être représenté à l'exécutif par un personnage comme lui.

Il ajoute que l'humilité avec laquelle Gabriel Voirol a prononcé son discours est la digne représentation du travail qu'il mène depuis de nombreuses années pour la politique communale. Il garde l'espoir de le retrouver une fois à la fonction de maire mais naturellement pas avec la casquette intérimaire.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.30 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

V. Egger